

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	07 juin 2022	14 juin 2022
En exercice 85		
Quorum 55		
Votants 70		
Suffrages exprimés : 70		

### Séance du 22 juin 2022

N°220622-47

L’an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

#### Étaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pascal LARGILLET, Magalle LEGRAS, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

#### Étaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-François BUREL est représenté par Yves GRENET  
Jean-Louis CHAUVENSY est représenté par Francis ROUSSELET  
Philippe DUFOUR est représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD  
Jacques LEBALLEUR est représenté par Stéphane HAUTOT

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE  
Xavier BATUT a donné pouvoir à Bertrand CARPENTIER  
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE  
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Gérard COLIN a donné pouvoir à René VIMONT  
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL  
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Stéphane FOLLIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Benjamin GORGIBUS a donné pouvoir à Luc POLINSKI  
Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Hervé JOLLY a donné pouvoir à René VIMONT  
Barbara LANGE a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Martine CORUBLE  
Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à Raphaël DISTANTE

#### Absents excusés :

Pascal BAILLET, Isabelle COMONT, David LAMBION

#### Absents :

Pierre BAZIN, Luc BRÉANT, Philippe CARREIN, Patrice FAUCON, Laurent GODEFROY, Pierre-Yves JEGAT, Jean-Robert LANCHON, Antoine LECROQ, Daniel LEGROS, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jean-Paul RENAUX

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Magalie LEGRAS a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

### **FINANCES – Attribution de Fonds de Concours - Travaux des communes**

N°47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu la délibération n°180221-05 du 21 février 2018 approuvant le règlement des fonds de concours définissant les modalités d'attribution aux communes membres,

Vu la délibération n°181205-26 du 5 décembre 2018 modifiant le règlement des fonds de concours,

Considérant que les demandes formulées par les communes s'inscrivent dans les axes et critères de financement définis par le règlement des fonds de concours,

Considérant l'éligibilité desdites communes au regard du critère « fonds de roulement » de l'année 2020,

Considérant qu'en application de l'article L.1111-10 du CGCT, le versement effectif du fonds de concours sera conditionné au respect du plafond des aides publiques, fixé à 80% pour tout projet d'investissement porté par une collectivité locale,

Vu l'expertise du dossier effectuée par les services techniques de l'établissement public,

Vu le tableau ci-dessous listant les projets des communes pouvant faire l'objet d'une attribution au titre des fonds de concours,

Communes	Désignation	% d'éligibilité*	Montant du fonds de concours plafonné à
ANOURTEVILLE SUR HERICOURT	Installation réserve incendie Rue du Catelet	100%	4 326,00 €
ANOURTEVILLE SUR HERICOURT	Installation réserve incendie Rue du Village	100%	4 326,00 €
ANOURTEVILLE SUR HERICOURT	Remplacement des fenêtres salle des fêtes	100%	3 219,72 €
BOSVILLE	Aménagement city stade	100%	6 537,52 €
BOURG DUN	Installation de 3 réserves incendie	100%	9 144,00 €
BOURVILLE	Réserve incendie Hameau de Gelleville	100%	3 354,00 €
BRAMETOT	Réserve incendie route de Grainville	100%	5 191,88 €
BRAMETOT	Réserve incendie Rue ruelle	100%	3 489,04 €
CANOUVILLE	Installation Réserves incendie	100%	10 633,96 €
CANY BARVILLE	Réhabilitation Salle Levallois	100%	4 645,49 €
CANY BARVILLE	Réserve incendie Hameau de Calvaille	100%	4 740,00 €
CLEUVILLE	Restauration de l'église - phase 1	100%	36 830,92 €
CLEUVILLE	Installation réserve incendie - Mairie	100%	3 390,72 €
HEBERVILLE	Rénovation de la mairie	100%	17 220,56 €
MALLEVILLE LES GRES	Mise en conformité de la protection incendie	100%	36 920 00 €
OURVILLE EN CAUX	Rénovation de l'ancienne cantine en bibliothèque	100%	11 886,31 €
ST MARTIN AUX BUNEAUX	Installation de 2 réserves incendie	100%	4 377,72 €

ST MARTIN AUX BUNEAUX	Rénovation de la salle polyvalente	100%	113 942,40 €
ST VAAST DIEPPEDALLE	Sécurisation de la Cheminée de la mairie	100%	1 545,69 €
ST VALERY EN CAUX	Mise aux normes de 4 hydrants	100%	3 588,20 €
ST VALERY EN CAUX	Création aire de jeux inclusive	100 %	11 763,64
THIOUVILLE	Installation réserve incendie - rue de la forge	100%	8 910,00 €
THIOUVILLE	Réfection des façades de l'église	100%	7 270,06 €
VEULES LES ROSES	Aménagement d'un équipement sportif et ludique	50%	7 235,56 €
VINNEMERVILLE	Installation d'une aire de jeux	100%	6 896,00 €
* Calculé selon le fonds de roulement 2020 de chacune des communes		Total	331 385,39 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mai 2022,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 7 juin 2022,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accorde un fonds de concours aux communes susmentionnées pour un montant plafonné comme indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

*[Signature]*  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de *[illegible]* Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° *47* - Séance du *22/06/22* est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : *28/06/22*

Date de publication : *28/06/22* Le Président,

J. LHEUREUX

Par délégation du Président

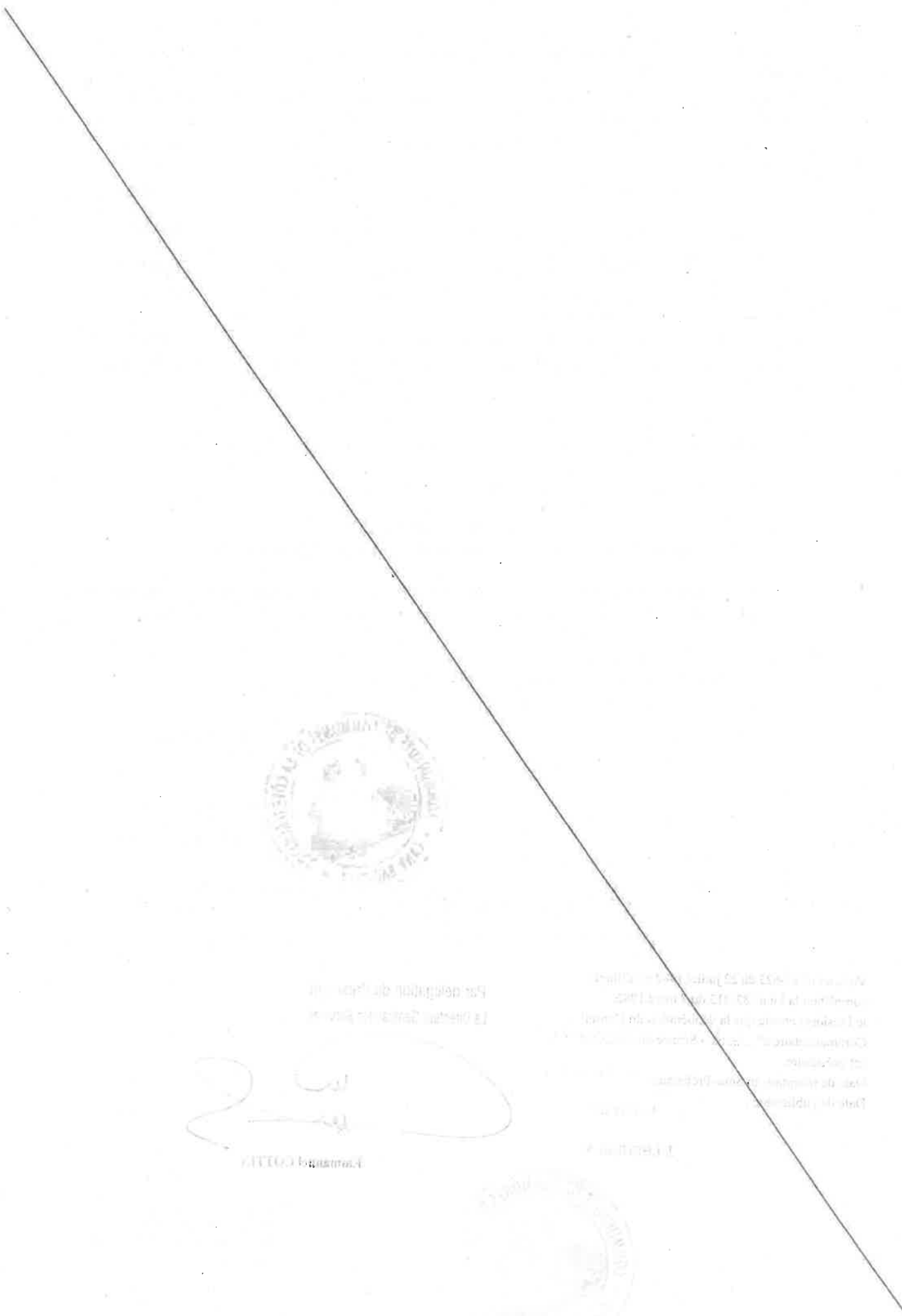
Le Directeur Général des Services

*[Signature]*

Emmanuel COTTIN



Accusé de réception en préfecture  
076-20069839-20220622-220622-47-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2022  
Date de réception préfecture : 28/06/2022



Par délégation de l'inspecteur  
Laurent Gauthier

*[Handwritten signature]*

Laurent Gauthier

Document communiqué en vertu de l'accès à l'information  
Document released pursuant to the Access to Information Act  
Document communiqué en vertu de l'accès à l'information  
Document released pursuant to the Access to Information Act

